

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC Maskinongé

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 469-2024

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts,

-QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis-des-Monts a adopté à sa séance ordinaire tenue le 2^{ième} jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre (2024-04-02), le règlement #469-2024 abrogeant le règlement d'emprunt #453-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 885 585 \$ pour le projet d'aménagement d'installations permanentes d'un Centre de la Petite Enfance;

-QUE le règlement 469-2024 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 juin 2024;

-QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

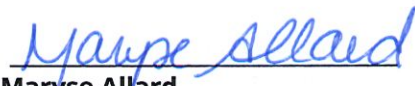
Avis de motion	4 mars 2024
Projet de règlement	4mars 2024
Avis public – Procédure d'enregistrement	5 avril 2024
Tenue du registre	15 avril 2024
Dépôt du certificat du greffier-trésorier (enregistrements)	16 avril 2024
Approbation du MAMH	17 juin 2024
Entrée en vigueur	17 juin 2024

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.
Ce 26^{ième} jour du mois de juin 2024 (2024-06-26)


Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil **le 26^{ième} jour du mois de juin 2024 (2024-06-26)**.

Signé : 
Maryse Allard
Greffière-trésorière